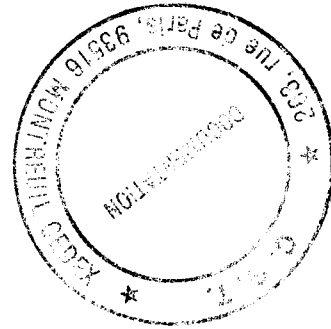
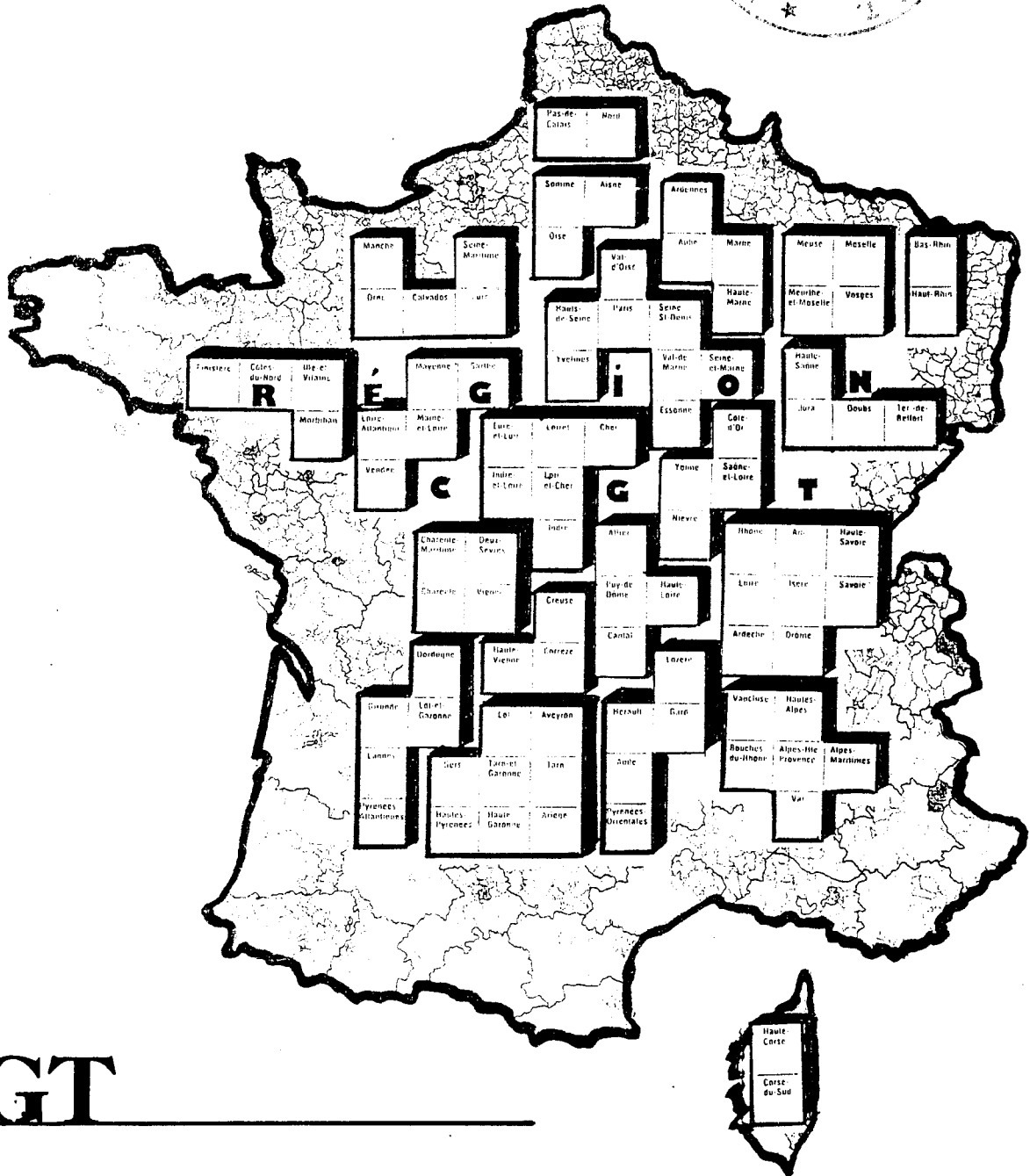


«en direct»
avec
les



R
E
G
I
O
N
S

CGT



Supplément au « En direct avec les U.L. » - Bulletin d'informations (Secteur confédéral organisation)
Imprimé par nos soins, au siège de la Confédération (263, rue de Paris, Montreuil) - Directeur de la publication : Yannick Fremin

Rencontre nationale des unions locales

1^{er} et 2 mars 1984

NANTERRE

Participez au succès de la rencontre nationale des unions locales.

Les comités régionaux veilleront à la participation de toutes les unions locales et insisteront pour une active préparation dans les grandes villes de la région.

Les comités régionaux peuvent être efficaces, en se fixant des objectifs de participation de militants qui animent ou peuvent animer l'activité syndicale dans les zones industrielles.

Un outil pour l'action syndicale régionale

Le « Collectif confédéral régions » vous adresse le premier numéro du « En direct avec les régions ». Nous souhaitons que cette publication soit utile pour votre activité. Destinée aux directions régionales, comités régionaux, membres des C.E.S.R., elle sera également fournie aux différents secteurs confédéraux, aux fédérations.

Son but est limité, précis : informer les militants régionaux sur les problèmes les plus urgents, les plus sensibles concernant l'activité syndicale régionale. Ni « Courrier confédéral bis », ni « Cahiers d'analyses économiques », cette publication se veut pratique pour l'activité.

La commission exécutive du 1^{er} février a lancé un appel à l'action. Elle a précisé « que dans le développement des luttes, les régions constituent un lieu privilégié pour l'intervention massive des travailleurs, et la participation des populations intéressées. C'est le lieu par excellence où peuvent s'exprimer et se concrétiser les besoins de coopération entre entreprises, entre entreprises et banques et surtout entre salariés de ces différents éléments du tissu économique et social régional ».

Bulletin de liaison, d'informations entre la confédération et les régions, le « En direct avec les régions » s'efforcera d'évoquer les questions spécifiques aux régions dans le sens que la commission exécutive vient de confirmer.

Notre publication peut être un moyen d'échange d'expériences, de connaissances et de cohésion dans l'activité syndicale régionale. Toutes les suggestions de votre part pour en améliorer le contenu et l'adapter aux besoins de votre activité seront examinées soigneusement.

Les régions se sont faites leur place dans la vie syndicale. Avec la décentralisation, la régionalisation, leurs responsabilités se sont accrues. C'est aussi pour répondre à cette phase nouvelle de l'activité syndicale régionale que nous avons conçu cet outil d'information, de liaison, de coordination qu'est le « En direct avec les régions ».

Souhaitons qu'il soit bien accueilli par vous toutes et tous.

Michel Warcholak,
Gérard Alezard,
Secrétaires de la C.G.T.

Secteur public : élections

Dans quelques semaines, les salariés de l'ensemble du secteur public vont élire leurs représentants aux conseils d'administration.

Fait sans précédent, il est inutile de préciser que dans le contexte actuel, ce scrutin sera l'objet d'une rude bataille.

En premier lieu parce que ce secteur est en prise, comme beaucoup d'autres, aux graves menaces de restructuration, de baisse d'activité, de licenciements accompagnés d'une atteinte aux acquis sociaux, au pouvoir d'achat, alors qu'il devrait être l'élément moteur de la croissance, de la production, de la reconquête du marché intérieur et des avancées sociales pour les personnels.

En second lieu, par le point d'appui nouveau pour les travailleurs qui s'ajoute aux autres (syndicats, délégués du personnel, comités d'entreprises, C.H.S.C.T.), de pouvoir faire valoir leurs aspirations, leurs conceptions du progrès social et de la gestion, avec leurs représentants aux conseils d'administration et la mise en place des conseils d'atelier et de service.

Cette élection sera, sans conteste, au cœur de l'affrontement de classe actuel. Aussi, il n'est pas trop tôt pour y regarder de près et rechercher tous les moyens, avec un large déploiement de l'activité, pour s'assurer d'une présence de nombreux administrateurs C.G.T.

Les divers textes de loi et décrets ont été communiqués aux organisations. Une journée d'étude a fixé le cadre général et les objectifs de cette campagne.

Les fédérations sont, d'ores et déjà, engagées dans le recensement des sociétés, filiales et établissements concernés par le vote. La recherche des candidatures, en liaison étroite avec les régions et U.D., doit faire l'objet de la plus grande attention.

Les professions de foi dite « propositions d'orientations » seront mises au point avec le souci de répondre au mieux aux intérêts des salariés et des entreprises.

Un vaste chantier est ouvert, mais est-ce suffisant ?

Une récente initiative de la région Centre aura, de ce point de vue, des perspectives intéressantes qui touchent aux problèmes réels auxquels nous sommes confrontés.

Rassembler pour motiver

L'idée de réunir les syndicats et sections syndicales du secteur public en une journée d'étude sur la loi de démocratisation et les élections s'est révélée extrêmement positive. Outre le succès de la participation avec près de 100 militants présents, des enseignements importants peuvent être tirés d'une telle assemblée.

La forme retenue a été le révélateur d'un besoin fondamental, celui de permettre aux militants du secteur public de se rencontrer, d'évoquer leurs problèmes, de mettre à jour leurs responsabilités et la solidarité d'intérêts qui les lient.

Ainsi, des militants d'E.D.F. ont pu dire que le personnel de cette entreprise avait besoin de celui de l'Alsthom pour équiper les centrales et celui d'Alsthom d'une entreprise E.D.F. dynamique pour assurer la production. De même, les banques se sont trouvées sur la sellette pour assurer le financement des investissements nécessaires.

Dès lors, les questions d'actualité ont surgi comme celle d'une C.G.T. active, suscitant l'intervention des travailleurs pour donner un contenu démocratique, progressiste à la gestion de ces entreprises, aussi bien dans l'aspect social (salaires, formation, qualification, effectifs) que dans le domaine de la production.

Ce fut aussi la question clé du poids de la C.G.T., pas seulement en influence mais en force organisée afin d'être présente et à l'initiative partout, afin de donner un contenu positif aux conseils d'atelier et service dont beaucoup de directions et chefs de services voudraient en faire des outils d'intégration pour perpétuer la conception économique et sociale héritée du passé.

Mieux se connaître

L'échange d'expériences, de vécu, de luttes entre ceux dépendant d'un secteur où ça ne peut plus être comme avant, a fait surgir une volonté de solidarité, traduction d'une prise de conscience où sont intimement liés intérêts des salariés et intérêt national. Sans gommer une réelle diversité de situations, le débat a permis d'ouvrir d'intéressantes perspectives où nombre de problèmes actuels appellent contacts, échanges, propositions de luttes communes, où le devenir de la branche, de la profession passe aussi par le devenir de la région, du département ou de la localité. Ainsi s'est exprimée, d'une façon positive, la complémentarité entre le contenu professionnel de l'action et son contenu interprofessionnel, facteur de succès et de progrès.

Mieux connaître les réalités de chaque secteur, des organisations, a notamment permis de jeter les bases de l'unification des forces pour que la C.G.T. sorte grandie de ces élections.

Car si chacun va mener campagne dans son entreprise, à des dates différentes, sur une période de près de deux mois, chacun a ressenti l'intérêt de s'épauler pour mener une campagne dynamique, particulièrement là où existent des faiblesses. Des résolutions ont été prises en ce sens et ne manqueront pas d'être mises rapidement en pratique avec la montée de l'action.

Une C.G.T. active

Dernier enseignement essentiel à tirer d'une telle réunion : c'est qu'il n'y a pas de meilleure campagne qu'une C.G.T. active, revendicative, partout à l'initiative des luttes. Cette évidence est certainement plus marquée dans ces entreprises que l'action de la C.G.T. pour les nationalisations, mais aussi les illusions et ce que vivent aujourd'hui les travailleurs, font que de nombreuses incompréhensions existent, souvent traduites par : « Il n'y a rien de changé, c'est toujours les mêmes qui dirigent, ils licencient toujours, nos conditions de travail n'ont pas changé », etc.

Ces élections doivent permettre à la C.G.T. de remettre le train sur les rails.

Elle sera d'autant moins mise en difficultés face aux attaques de la droite où aux campagnes des autres listes concurrentes, qu'elle développera

une action revendicative de haut niveau par une large consultation et mobilisation des travailleurs.

Outre les problèmes d'actualité, les sujets ne manqueront pas avec la campagne électorale, particulièrement :

— en faisant ratifier les propositions de candidatures par les syndiqués et les travailleurs ;

— en concrétisant, établissement par établissement, les propositions d'orientation C.G.T. à l'échelle du groupe, de la filiale, en prenant toute l'initiative pour que les personnels en soient porteurs, afin d'assurer une large participation au vote et de créer les conditions, avec leur syndicat, d'un soutien actif des administrateurs qu'ils auront élus.

Loin d'être un modèle, cette expérience d'un comité régional montre qu'il est urgent de faire, que toutes les organisations C.G.T. doivent se sentir concernées par ces prochaines élections.

* * *

LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL DANS LES RÉGIONS EN 1981

Régions	Effectif total* des activités industrielles	Rang	Poids du secteur public (%)	Effectif du secteur public	Rang
Ile-de-France	959 440	1	28,5	273 440	1
Champagne-Ardennes	127 923	14	9,9	12 664	19
Picardie	166 456	8	15,7	26 134	11
Haute-Normandie	171 233	7	29,0	49 658	6
Centre	199 170	6	15,3	30 473	10
Basse-Normandie	87 471	19	18,1	15 832	16
Bourgogne	135 381	12	16,3	22 067	13
Nord - Pas-de-Calais	374 680	3	23,7	88 799	4
Lorraine	235 833	4	38,4	90 560	3
Alsace	159 025	9	14,2	22 582	12
Franche-Comté	134 374	13	12,4	16 622	15
Pays de Loire	225 658	5	26,4	59 574	5
Bretagne	100 025	17	18,0	18 005	14
Poitou-Charentes	89 659	18	16,5	14 794	18
Aquitaine	140 542	11	29,1	40 898	8
Midi-Pyrénées	121 936	15	27,3	33 289	9
Limousin	48 244	21	16,0	7 719	21
Rhône-Alpes	498 398	2	23,4	116 625	2
Auvergne	107 062	16	11,2	11 991	20
Languedoc-Roussillon	60 957	20	24,8	15 117	17
Provence - Côte d'Azur	144 681	10	30,5	44 128	7
Corse	1 840	22	40,0	736	22
Total France	4 289 988		23,6	1 011 707	

* NAP40/04 à 23 secteurs d'établissement. Source SESSI.

9 au 14 janvier - Temps fort pour le placement de la carte Enseignement à tirer de 2 journées de travail en Poitou-Charentes

avec **Lydra BROVELLI**, Secrétaire confédérale

L'inégalité... c'est ce que révèle la semaine du 9 au 14 janvier comme engagements et comme rendements pour le placement de la carte 1984 d'une U.D. à l'autre, d'une U.L. à l'autre. Je ne pense pas que ce soit très original, mais révélateur de l'état de notre organisation simplement.

L'examen un peu moins sommaire des choses indique sans faillir que c'est d'abord la qualité de travail :

- du bureau d'U.D. ;
- du couple secrétaire général, secrétaire à l'organisation qui conditionne les choses.

Le formalisme siège trop encore dans de nombreuses directions de nos U.D., de nos U.L. dès qu'il s'agit d'organisation et de renforcement, pour que ce mal profond ne continue pas de frapper nos syndicats.

Il semble que l'engagement personnel, pour aider le syndicat de base à vivre, à trouver la voie de son développement, à poser les problèmes de sa force en nombre pour les revendications et l'engagement des salariés, soit conçu comme une contrainte véritable par trop de militants.

Il y a, comme le disait un secrétaire d'U.D. : « Cette élémentaire conception avec laquelle il faut renouer, au milieu d'une vie sociale et politique très secouée, réglée et dérégulée par les grands affrontements : Talbot, les mutations... et cet anticommunisme, cet anticégétisme, qui empoisonne tout. »

Il y a toujours son problème et les problèmes de tout le monde.

Et le membre du bureau d'U.D. qui aide un syndicat à pour mission d'apporter bien concrètement sur les deux registres : celui du travail régulier, réfléchi, réparti du syndicat d'entreprise sur les revendications et les forces, et celui des positions et propositions de sa confédération sur les dossiers nationaux, ceci est sans aucun doute à la portée de chacun à condition de le vouloir et d'y travailler. Alors que prendre son parti, considérer que dans un bureau d'union départementale ou locale, à un moment de la vie, il n'y ait que dix camarades sur vingt qui soient prêts à cet effort, conduit sans aucun doute à ce que six mois plus tard il n'y en ait que six sur vingt. Le mauvais exemple comme le bon a de singuliers effets d'entraînement.

Ce long préambule pour dire combien il faut s'accrocher à cette idée, selon laquelle les directions d'U.D., d'U.L. sont en permanence à gagner au travail avec les syndicats, plus amplement à la stratégie du dernier congrès. Il y a là du temps à passer individuellement. Si cette façon de considérer les choses est juste, il n'y a pas de raison que le secrétaire régional ne la fasse pas avancer avec les secrétaires d'U.D., dans sa région, selon la force et l'urgence avec laquelle elle se pose ici ou là et, au fur et à mesure de l'expérience renouvelée, remise sur le métier.

C'est cette façon de faire qui nous a sans doute manqué pour préparer la semaine du 9 au 14 — bien que le comité régional et les directions d'U.D. s'en

soient préoccupés. C'est ce qui explique sans aucun doute que personne ne trépignait d'impatience à la venue bénéfique d'une secrétaire confédérale.

Un syndicat modeste, d'un très gros établissement de Poitiers a même refusé notre venue, faute de temps, soi-disant, et conscient sûrement que son état d'organisation n'était pas plus brillant que ses rapports avec les travailleurs, sans doute, mais il reste toujours à rectifier ensemble, et nous le ferons, la proposition « d'une virée » dans les services est faite pour le 8 mars...

En Charente, les camarades n'avaient pas choisi le plus facile, trois initiatives dans la journée, dont une à la sortie d'une usine, quelques adhésions à la volée et la preuve administrée que cela peut se faire même quand, dans cette usine, la liquidation est annoncée. Il s'agit en somme du bon exemple, celui du contact avec les travailleurs, mais à concevoir si possible d'une façon plus posée, avec plus de temps pour chacun.

En somme, c'est de plus en plus cette question lancinante qui revient : aider en permanence nos syndicats à avoir le contact avec le maximum de travailleurs sur une base très syndicale. Des quelques initiatives, sauf une, que nous avons eues avec Lydia Brovelli en quarante-huit heures, il reste le sentiment que nous avons buté sur le mur des directions syndicales.

Si, trop souvent, on nous a tenu écartés des syndiqués et des travailleurs non syndiqués ce n'est pas par malice préméditée mais tout bonnement parce que la fréquence de nos contacts laisse à désirer : **on a perdu l'habitude.**

En discutant par téléphone avec les secrétaires à l'organisation des résultats enregistrés, de leur appréciation et des décisions prises ou en cours pour la semaine du 6 au 11 février, chacun était unanime pour dire combien les décisions de travail du C.C.N., les expériences qui s'ensuivaient étaient bonnes et pour les directions d'unions départementales et pour les syndicats. Il s'agit désormais d'engager plus de monde, d'aligner des résultats et tout autant de tenir la distance.

Nos camarades de Charente-Maritime se sont engagés à avoir le même nombre d'adhérents au 22 mars 1984, date de leur congrès, qu'ils en avaient fin 1983 ; tout montre qu'ils atteindront ce résultat.

Un des objectifs de la conférence régionale qui se tiendra un peu plus tard sera pour chaque union départementale d'égaliser cette saine prétention pour aller plus loin ensuite.

Ce serait un argument de poids pour les luttes que nous avons à conduire sur cette région et un résultat bigrement gratifiant pour tous nos militantes et militants. Il s'agit, dès lors, de ne pas se laisser distraire ou déporter dans son propre effort.

A propos de la décentralisation

Processus irréversible, la décentralisation, dont toute une série de mesures s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 1984 pour atteindre leur plein effet en 1990, modifie profondément le rôle et le fonctionnement de l'Etat et de la société française.

Les collectivités territoriales se voient attribuer de nouveaux pouvoirs de décisions et de moyens d'action. Cette importante réforme est l'objet d'un affrontement entre les forces du capital et celles qui, sur des bases de classe, luttent pour le progrès social, le renouveau économique, la démocratie.

Toutes les organisations de la C.G.T. sont, à des degrés divers, intéressées par cette mutation en cours. Les U.L., U.D., régions, les fédérations doivent intégrer dans leur activité le fait que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour assurer la satisfaction des besoins sociaux, économiques, culturels et cela au quotidien.

La décentralisation a également des répercussions sur le rôle et l'avenir du service public et des personnels dont c'est la mission.

Après le C.C.N. des 8, 9 et 10 novembre, le rapport de L. Viannet et l'intervention de Chantal Rey concernant ce sujet, il est intéressant de prolonger la réflexion de toutes nos instances sur les problèmes évoqués.

Ces documents constituent d'excellents schémas qui, adaptés à chaque région, peuvent servir de base aux journées d'étude.

Déjà, dans certaines régions (Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Centre), des journées d'étude sont programmées pour approfondir ces questions et préciser le rôle de chaque structure face à un tel enjeu.

Nous ne pouvons que recommander la multiplication de ces initiatives aux niveaux des régions, des U.D., en y associant tous ceux qui, en fonction de leurs responsabilités, sont concernés par les problèmes de la décentralisation.

Il s'agit, lors de ces journées, de bien prendre toute la mesure des questions posées par la décentralisation, et de ne pas réduire la discussion aux seuls aspects administratifs de la décentralisation aussi importants soient-ils. C'est d'ailleurs en élevant le débat sur les questions fondamentales que nous pourrions mieux aider à la réflexion des personnels concernés. De quel service public, et quelles organisations convient-il de se doter pour construire un véritable service public pour les usagers ?

Sur l'élargissement de la C.E.E.

La question de l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal est une question qui revient en force présentement et il ne manque pas de laudateurs à une telle perspective.

La question était à l'ordre du jour lors du sommet d'Athènes où, pourtant, les problèmes posés par le fonctionnement de l'Europe à dix se sont avérés insolubles.

Quelques jours plus tôt, le secrétaire d'Etat chargé des questions européennes ratifiait un accord prévoyant l'extension des locaux du Parlement européen à Strasbourg en vue de recevoir les représentants de l'Espagne et du Portugal.

Lors de la visite du Premier ministre au Portugal, l'accent a été mis sur le rôle que pourrait jouer la France, présidant durant le premier semestre 1984 la C.E.E., pour décider de l'adhésion de ce pays à la « Communauté ».

La proximité des élections au Parlement européen a donné lieu, de la part de la droite, à un spectacle du genre : « Plus européen que moi... tu meurs ! »

Il est caractéristique que sur cette question une certaine irrationalité apparente se développe dans les propos tenus principalement par la droite mais aussi dans une partie de la gauche : plus la C.E.E. crée des problèmes, plus, selon eux, il conviendrait de la doter de nouveaux pouvoirs, plus l'élargissement à dix entraîne de conflits d'intérêts et de déséquilibres plus il conviendrait de l'élargir rapidement à douze.

Ceci n'est qu'apparent. La C.E.E. a été créée pour répondre aux besoins des monopoles qui agissent en fonction de leurs seuls intérêts, intérêts contradictoires avec le développement des forces productives des différents pays et les besoins des populations. Or, une opposition grandissante se

manifeste contre les conséquences des politiques menées et les dangers que recèle, pour de larges couches des populations concernées, l'élargissement.

Déjà, en 1979, lors d'un débat au C.E.S. sur cette question, notre camarade A. Frust avait été amené à dénoncer cette duperie et il soulignait : « Cette tromperie est d'autant plus grave qu'aucune des mesures de sauvegarde n'est de nature à faire échec aux conséquences néfastes qui résulteraient pour les travailleurs de l'accroissement du chômage, du dépérissement d'un certain nombre de régions, de concentrations et de restructurations d'entreprises industrielles et agricoles » (1).

Lors de notre dernier congrès, le rapport d'orientation soulignait : « Elle (la C.G.T.) s'oppose à toute intégration qui pourrait conduire à l'abandon de la souveraineté nationale comme à tout élargissement qui conduirait à accentuer les déséquilibres économiques et sociaux, à renforcer le poids des intérêts des monopoles et à aggraver les difficultés dans les secteurs industriels et agricoles ainsi que dans les régions les plus sensibles à la crise. »

La situation actuelle donne à cette orientation sa pleine signification et il nous paraît important, à la veille des élections européennes où cette question occupera une part importante du débat, de faire connaître clairement notre position.

Le fonctionnement de la C.E.E. pose, au niveau régional, d'autres questions et notamment celles concernant les relations régions/C.E.E. et celles ayant trait à la supranationalité.

Nous vous ferons part prochainement de nos réflexions sur ces différentes questions.

(1) *Le Peuple*, n° 1061 du 16 au 31 mai 1979.

LES BUDGETS RÉGIONAUX

Modestes à leur origine, en 1972, les budgets régionaux ont crû à un rythme rapide accroissant considérablement les capacités d'interventions financières des régions.

Certes, comparés aux moyens de l'Etat et des autres collectivités territoriales, ils ne représentent encore qu'une part minime des moyens intervenant au niveau de la région. Mais, au-delà des montants mêmes de ces budgets, leur efficacité doit être appréciée en fonction de leurs spécificités.

Constitués en 1972, avec un plafond de 15 F par habitant, du produit de la taxe sur les permis de conduire, d'une taxe additionnelle sur les cartes grises, d'une taxe additionnelle sur les publicités foncières et droits d'enregistrements et d'une taxe

additionnelle sur le bâti, le non-bâti, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, la région pouvait également recourir à l'emprunt.

Les relèvements successifs du plafond, l'usage de plus en plus fréquent de porter la fiscalité au niveau maximum et les facultés d'emprunts qu'elle permettait, ont conduit à cet accroissement rapide de la fiscalité régionale.

Depuis la loi de décentralisation de mars 1982, ont été transférées les ressources correspondantes aux compétences nouvelles des régions, notamment en matière de formation professionnelle et la gestion d'un certain nombre de primes à finalité régionale qui, si elles ne sont pas incluses dans les budgets régionaux n'en constituent pas moins un moyen d'intervention financière.

Si l'on considère que les frais de fonctionnement restent relativement faibles au niveau régional et qu'en dehors de la formation professionnelle les ressources sont relativement « libres d'emploi » contrairement aux autres collectivités territoriales, que les compétences attribuées par la loi aux régions portent essentiellement sur le domaine économique, le budget régional peut être un instrument du développement régional.

La procédure des contrats de plan, lorsqu'elle est utilisée à cette fin, peut également conduire à quasiment doubler les crédits régionaux grâce à la contribution de l'Etat.

La C.G.T. et les budgets régionaux

Le fait que l'essentiel des recettes régionales proviennent jusqu'à ce jour de taxes additionnelles et notamment celle portant sur la taxe d'habitation dont nous connaissons le caractère profondément injuste, nous a conduits à nous opposer par nos votes aux projets de recettes budgétaires qui nous étaient soumis dans les C.E.S.R.

L'augmentation de la fiscalité régionale (s'ajoutant à celle des autres collectivités territoriales qui rend celle-ci de plus en plus difficile à supporter par les ménages) ainsi que la transformation de la région en collectivité territoriale rendent urgente et indispensable une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, tenant compte de la nature et de la fonction de cette nouvelle collectivité.

Sur le chapitre des dépenses régionales certaines correspondant à la réalisation de nos objectifs ont pu recevoir notre assentiment.

Mais le rôle nouveau et grandissant dévolu aux régions et la transformation de celles-ci d'établissements publics en collectivités prévues par les lois de décentralisation et de planification doivent nous conduire à avoir vis-à-vis de ces questions une démarche plus globale et plus offensive.

Les plans et leur concrétisation, les contrats de plan constituent l'élément essentiel de la définition des objectifs et moyens par les régions.

La politique financière régionale devrait donc être la traduction des orientations et engagements pris.

Des informations parcellaires à notre disposition, il apparaît que la majorité des régions n'ont pas, contrairement à leur vocation, intégré le développement industriel dans leurs objectifs et, en tout état de cause, dans leurs budgets. Il y a donc un double décalage par rapport à leur mission essentielle et aux besoins régionaux, un premier dans l'insuffisance de prise en compte des problèmes économiques dans leur plan, un second dans l'insuffisance notoire des moyens budgétaires consacrés à ceux-ci et dans leur affectation non à l'investissement productif mais dans des activités de services ayant pour objectif principal de perpétuer, voire accentuer, le type de gestion actuel.

L'exemple de l'Ile-de-France est, de ce point de vue, significatif du refus de la droite de concourir au développement économique régional et d'utiliser le budget régional comme moyen de pression sur les orientations gouvernementales qui ne vont pas dans le sens des intérêts patronaux. Le C.E.S.R. s'alignant dans sa totalité (pour 68, contre 14 [C.G.T.], 8 abstentions [F.O.]) sur les propositions du président réactionnaire du conseil régional.

Il y a sur cette question, à partir de nos propositions et avec le soutien des travailleurs, une lutte à engager pour que les budgets régionaux soient utilisés réellement au développement régional.

Une analyse détaillée de ceux-ci au niveau régional doit nous permettre de mieux cerner les orientations appliquées.

Leur transmission à la confédération, ou à défaut des budgets eux-mêmes les éléments disponibles au niveau régional, pourraient, malgré l'hétérogénéité dans la présentation, permettre de mieux comprendre comment, concrètement, les assemblées régionales utilisent les moyens et prérogatives dont elles sont actuellement dotées.

PLANS RÉGIONAUX - CONTRATS DE PLAN ÉTAT / RÉGIONS

Plus que jamais : l'intervention des travailleurs

La planification régionale constitue une nouveauté et offre de larges possibilités de faire entendre les solutions et propositions des salariés. Toutefois, la concertation régionale n'a pas tenu globalement les promesses de la réforme de planification. Malgré certaines avancées lors de la première phase des travaux, il y a eu une détérioration ultérieure de cette concertation, détérioration qui a culminé avec la préparation des contrats de plan État-régions, nettement antidémocratique.

Aujourd'hui, une question essentielle est celle de la contribution régionale à l'issue à la crise. La région, non seulement intervient par le plan régional, mais encore en étant partie prenante dans l'exécution du plan national. Le contrat de plan État-région et le budget régional sont la manifestation la plus nette des orientations réelles adoptées. Malgré certaines avancées (qui ne doivent pas être sous-estimées et auxquelles nous avons largement contribué) il reste que la rupture avec les politiques économiques et sociales antérieures à 1981 n'est guère évidente.

Mais surtout, les orientations positives elles-mêmes pourraient se trouver menacées au moment de la mise en œuvre. En effet, en l'absence d'un véritable

service public de la région et parce que l'exécution des décisions prises est trop souvent confiée à des organismes qui échappent à tout contrôle démocratique réel, il y a un risque prononcé de retour à une politique de créneaux et à la prédominance des critères étroits de la rentabilité financière. Ce n'est pas un hasard si le patronat fait de gros efforts pour investir tous les rouages de l'économie régionale.

Nous ne sommes pas désarmés devant cette situation. Les procédures de suivi du plan nous donnent l'occasion de réclamer avec force un contrôle démocratique de l'affectation et de l'utilisation de toutes les ressources consacrées au développement régional. La proximité entre lieux de décisions économiques et travailleurs concernés par ces décisions sont un atout pour faciliter une intervention active et permanente sur toutes ces questions. Rien n'est joué d'avance et les points d'appui ne manquent pas pour faire adopter des solutions conformes à l'intérêt des travailleurs et du pays. En matière de planification, le deuxième souffle viendra sans doute des régions... mais seulement s'il est celui des travailleurs !

RECONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE ET COOPÉRATION SYNDICALE FÉDÉRATIONS/RÉGIONS

Les lois traitant de la décentralisation et des compétences des collectivités territoriales attribuent à la région un rôle essentiel en matière économique. Les grandes questions économiques et de formation en liaison avec les équipements lourds (transport, énergie...) lui sont dévolues. Un ensemble de textes et d'orientations en matière financière, de transports, de recherche... prend déjà en compte cette nouvelle répartition des compétences et des attributions.

L'enjeu du processus engagé est de taille et peut, schématiquement, se résumer par une question : l'intervention économique de la région va-t-elle contribuer à aller dans le sens d'une issue positive à la crise ou, au contraire, contribuer à poursuivre et accentuer le redéploiement et les gâchis de la gestion capitaliste de l'économie ?

Aller vers une issue positive à la crise suppose d'abord d'engager la reconstruction d'un tissu industriel dense et cohérent, tourné vers la création d'emplois et la satisfaction des besoins, apte à se moderniser et à coopérer avec les autres économies. La région est un espace privilégié pour réaliser cette reconstruction, au travers des coopérations entre entreprises et entre recherche et industrie notamment, mais aussi par les possibilités réelles de mettre en œuvre d'autres critères de gestion de l'économie et une intervention accrue des travailleurs pour proposer et faire aboutir des solutions concrètes conformes à leurs intérêts et à ceux du pays.

Pour autant, la région ne peut être considérée comme une entité économique autonome et ne saurait être isolée du reste de l'économie nationale ou l'ignorer.

Un développement économique harmonieux et plus spécialement la reconstruction du tissu industriel exigent de réconcilier politique de filière,

répartition spatiale des activités économiques, articulation avec les politiques de formation et de recherche... Il est urgent de modifier des pratiques qui tendent à persister telles les transferts d'activités d'une région à l'autre (on développe dans telle région en cassant ailleurs) ou bien encore la démarche consistant à financer massivement l'accumulation capitaliste au travers de certaines politiques d'environnement des entreprises.

Empêcher l'organisation d'une concurrence anarchique néfaste et coûteuse, assurer le développement économique équilibré de toutes les régions à partir de leurs atouts respectifs, permettre une intervention encore plus efficace des travailleurs, exigent de notre part de généraliser et d'accentuer la coopération entre nos organisations, en particulier entre fédérations et régions. Tout comme nos instances régionales ne peuvent ignorer l'insertion des entreprises régionales dans les filières nationales, nos fédérations doivent prendre en compte dans leur réflexion l'impact de la décentralisation, les particularités de chaque espace régional et le rôle des groupes sur le tissu économique régional. Cette démarche n'est pas, à proprement parler, une nouveauté dans notre mouvement et nous pourrions citer bien des actions réussies (Languedoc-Roussillon avec l'énergie, Aquitaine avec l'avenir de Lacq, etc.) ou en cours (comme celles engagées avec plusieurs régions et faisant suite à une réunion sur la filière bois).

Il convient, par contre, d'en mesurer l'intérêt et l'importance au regard des enjeux liés à la décentralisation. Sans tomber dans un excès de réunions qui pourrait aller à l'encontre de l'efficacité syndicale, une telle démarche de coopération plus poussée est riche de potentialités pour faire aboutir nos propositions économiques et sociales et doit être développée.

Des moyens efficaces pour l'activité régionale

La région est devenue une collectivité territoriale. Les organisations syndicales régionales doivent être pleinement reconnues comme des interlocuteurs utiles, les membres des C.E.S.R. comme des représentants officiels de l'organisation.

Cette reconnaissance implique pour les pouvoirs régionaux (conseil régional, C.E.S.R.), des mesures concrètes permettant aux organisations syndicales en tant que telles et aux membres des C.E.S.R. d'accomplir leur mission d'intérêt publique.

Déjà, de nombreuses régions ont obtenu des avancées significatives, quoique encore insuffisantes, dans cette voie.

Onze régions, sous des formes diverses (subventions d'équipement, de fonctionnement, indemnités pour les membres des C.E.S.R. et leur secrétariat, financement des frais d'étude des instituts de recherche économique), ont arraché, au prix d'interventions multiples accompagnées d'argumentation et de dossiers bien élaborés, des subsides.

Il nous faut aller plus loin. Tout d'abord, il y a de grandes disparités dans les moyens obtenus. Ensuite, des régions se voient refuser systématiquement leurs demandes. Tout en renouvelant celles-ci, ils convient partout de poser avec fermeté, persévérance et publiquement, la question des moyens sous toutes ses formes.

Des membres du C.E.S.R., originaires de la Fonction publique, sont libérés pour l'exercice de leur mandat en conservant leurs rémunérations, c'est bien et c'est normal ! Mais dans le secteur privé il en est autrement. Les patrons ne paient pas les salaires. Ne convient-il pas, en direction des patrons et des présidents des C.E.S.R., de poser publiquement et en séance la question suivante : y a-t-il des membres des C.E.S.R. de première ou de seconde catégorie ?

Les patrons se retiennent-ils, le jour des séances ou commissions des C.E.S.R., une partie de leurs émoluments, de leurs dividendes ? N'ont-ils aucun appui pour les aider à compulser leurs dossiers ? Sera-t-il, enfin, reconnu que les organisations syndicales régionales doivent être logées, comme le sont, dans beaucoup de cas, les unions départementales, les unions locales ?

Autant de questions qu'il faut évoquer dans les comités régionaux pour examiner comment engager une action vigoureuse pour obtenir les moyens normaux pour une activité dont toutes les parties intéressées ne peuvent mettre en doute ni le sérieux, ni l'intérêt de notre activité et de nos propositions.